

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 13 janvier 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/27

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 03 mai 2022 de l'entreprise TECHNIC ELAGAGE sise quartier Le Fège à 83790 – PIGNANS représentée par Monsieur Benjamin ALIX,

Considérant qu'il convient de procéder à l'abattage d'un platane pour le compte de la commune place des Armistices,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise TECHNIC ELAGAGE est autorisée à stationner sur la voie communale afin de procéder à l'abattage d'un platane place des Armistices, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux et afin de sécuriser la zone, la circulation sur la place des Armistices sera ponctuellement interdite.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le lundi 30 janvier 2023.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise TECHNIC ELAGAGE qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 13 janvier 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

